



20
22

RAPPORT DE GESTION

Document projet soumis à l'approbation
de l'Assemblée générale du 01-06-2023



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous vous avons réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nous soumettrons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Le Commissaire aux Comptes vous donnera, dans son rapport, toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns. Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés comportent une modification des méthodes comptables, par rapport à ceux de l'exercice précédent. En effet, nous avons fait évoluer les règles de suivi de la production afin de prendre mieux en compte les reports de production d'un exercice comptable sur l'autre. Ces reports sont expliqués dans la présente note au chapitre « Engagements restant à réaliser ».

SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

La situation de l'Association à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le compte de résultat et le bilan annexé au présent rapport.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES 2022

L'année écoulée a été particulièrement complexe pour l'Agam, et ce, à deux titres. Elle a été rythmée en bonne partie par une situation financière complexe. Dans ce contexte, les membres et partenaires ont renouvelé leur entière confiance à l'Agence et ont continué à la soutenir, particulièrement Aix-Marseille-Métropole.

Parallèlement, la gestion des ressources humaines a connu des vicissitudes, avec un fort turn over important, compliquant l'activité de la structure.

C'est deux raisons expliquent en bonne partie le résultat positif à la clôture des comptes 2022 qui s'élèvent à + 454 488 €, contre -160 671 € en 2021.

Les réserves redeviennent ainsi positives avec des fonds propres à + 297 789 €, qui représentent à peine 0,5 mois de charges, ce qui reste fragile pour le fonctionnement de l'Agence.

LES PRODUITS

Produits d'exploitation 2022 : 5 597 615 €

Structurellement, l'Agence d'urbanisme est essentiellement financée par les cotisations et les subventions de ces membres, qui représentent 85 % des produits perçus en 2022.

Le niveau des subventions augmente de 10,5 % par rapport au budget prévisionnel voté à l'Assemblée générale du 23 juin 2022, lui permettant d'atteindre 4 795 557 €.

Les contrats spécifiques sont en léger recul de -52 428 € par rapport au budget, l'Agence ayant contribué à des études complémentaires :

- Contrat public-public avec la Région, dans le cadre du travail en réseau des agences du Sud ;
- Différentes études urbaines pour des communes ou dans le cadre de contrat de quasi régie avec la Métropole.

Les autres produits, principalement constitués de remboursements divers représentent 20 372 €.

Ainsi, le total des produits d'exploitation affiche une légère variation de + 4,8 % (+25,7 K€) par rapport au budget prévisionnel.

Charges exploitation 2022 : 4 977 820 €

Les charges de personnel (salaires, charges sociales, impôts et taxes afférents).

L'Agence est d'abord une association de matière grise. C'est pourquoi le montant des charges de personnel représente la part la plus importante de ses charges.

Pour l'exercice 2022, cette part s'élève à 3 773 602 € soit 75,8 % des charges d'exploitation.

Les charges de personnel affichent une baisse significative de -14,6 % par rapport au budget prévisionnel 2022. Cela s'explique, outre les départs à la retraite déjà intégrés dans le budget prévisionnel voté et les CDD, par onze départs, tout au long de l'année, dont sept non connus à la date du vote du budget, ainsi que par des décalages importants dans le recrutement des postes à pourvoir.

Au 31 décembre 2022, l'équipe de l'Agam comptait 50 personnes (48,23 ETP).

Le personnel a démontré tout au long de 2022 sa capacité d'adaptation et son engagement afin de poursuivre les missions du programme partenarial avec la même exigence de qualité, dans une conjoncture difficile.

Il est important pour l'Agence de reconstituer son équipe afin d'être en pleine capacité de répondre aux besoins de ses membres et partenaires ainsi qu'aux enjeux du territoire. Pour ce faire, l'Agence a prévu plusieurs recrutements dans son budget prévisionnel 2023, toujours dans un équilibre entre charges et ressources. Ainsi, l'équipe devrait atteindre 61 personnes (57,41 ETP).

Les achats d'études et prestations

Ce poste de dépenses représente 31 k€, limité à un appui extérieur sur études, en adéquation avec une gestion rigoureuse des dépenses en 2022.

Les autres charges de fonctionnement

Ces charges représentent généralement autour de 17 % des charges d'exploitation. Objet d'une gestion très stricte, elles représentent en 2022, 855 892 €, en baisse de 1,6% par rapport au montant voté (870 282 €) au budget ; lui-même en contraction de 7 points par rapport à 2021.

Il est à noter que les charges liées aux locaux représentent à elles seules 51,4% des charges de fonctionnement (455 056 €).

Engagements restant à réaliser

Ces engagements représentent, à grands traits, des reports de financements perçus en 2022 mais dont l'exécution en termes de projets se fera en début d'année 2023 afin d'achever la réalisation du programme de travail. Le montant global des engagements restant à réaliser 2022 est de 360 120 €. Ces projets seront achevés en 2023 et une reprise du même montant est d'ores et déjà prévue dans le budget prévisionnel 2023.

Conclusion

Après une année 2021 déficitaire, le résultat excédentaire de l'exercice 2022 permet de retrouver des fonds propres positifs et de repartir sur des bases plus conformes à la gestion normale d'une structure associative. Pour autant, ce résultat ne couvre qu'un 0,5 mois de charges de fonctionnement. Il conviendra de maintenir ce cap d'exercices bénéficiaires pour aller vers des fonds propres en adéquation avec le besoin de charges à couvrir. Par corrélation, ce résultat permet de se doter progressivement d'une trésorerie, indispensable pour le fonctionnement de la structure.

ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Agence d'urbanisme développe son activité dans un cadre juridique et fiscal bien établi, conforté par les lois ALUR (2014) et Climat et Résilience (2021) et détaillé par la note technique de l'Etat du 30 avril 2015. L'Agam agit pour le compte de la communauté de ses membres, composée exclusivement de l'Etat, des collectivités ou d'établissements publics qui exercent ainsi un contrôle analogue à celui assuré pour leurs propres services.

Les autres partenaires de l'Agence de droit privé, même s'ils poursuivent une activité d'intérêt général sont dit partenaires associés. Ils soutiennent éventuellement l'activité de l'Agence à travers une subvention.

La spécificité de l'Agence se traduit dans l'élaboration et la déclinaison du programme de travail partenarial. Cette feuille de route mutualisée constitue l'essentiel de l'activité de l'Agence, plus de 80%, et incarne sa dimension collaborative et interterritoriale.

L'année 2022 a été marquée par un changement à la direction générale de l'Agam. Le 07 février 2022, Monsieur Frédéric Bossard a pris son poste en tant que Directeur général et s'est attaché à traduire avec son équipe les intentions exprimées par les instances de l'Agence et sa Présidente. Celles-ci visent en premier lieu à la définition d'un cadre renouvelé de l'action de l'Agam, en associant étroitement les élus représentants l'ensemble des membres, les partenaires et l'ensemble des salariés, afin que l'Agence d'urbanisme soit le cœur d'un écosystème local large en matière d'ingénierie des territoires. Elles s'attachent également à la mise en place de modalités du dialogue social et de management permettant à chaque collaborateur de pouvoir exprimer ses compétences professionnelles dans un climat de confiance.

Les statuts de l'Agam ont été retravaillés afin de créer un nouveau collège permettant d'accueillir les partenaires associés. Au 31/12/2022, trois nouveaux partenaires avaient demandé leur agréments

À l'été 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité lancer une démarche de rapprochement avec l'agence du Pays d'Aix Durance (AUPA) afin d'aboutir à une nouvelle forme d'ingénierie territoriale au 1er janvier 2024. Cette démarche, soutenue par l'Agam, fera l'objet d'un rapport devant les administrateurs au fur et à mesure de sa progression.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le nouveau collège des partenaires associés est attractif puisque trois nouveaux partenaires ont formulé une demande d'agrément par le conseil d'administration.

La fédération nationale des agences d'urbanisme est en cours de négociation, avec d'autres structures représentatives de l'ingénierie locale (CAUE, FLAME, CNER) d'une nouvelle convention collective des « acteurs du développement et de l'ingénierie territoriale d'intérêt général » (ADITIG). Cette négociation doit aboutir rapidement et être applicable en 2024. Les incidences sur l'accord d'entreprise actuellement appliqué à l'Agam restent encore à mieux cerner mais une adaptation de certains articles pourra s'avérer nécessaire.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de +454 488 €.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Assemblée générale quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.





20
22



RAPPORT DE GESTION

Document projet soumis à l'approbation
de l'Assemblée générale du 01-06-2023



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

MAI 2023